

# EXPLORATION DU QUÉBEC - PARADIS DES COMPTABLES

Dans le cadre des projets « contact » du Bureau International de la Jeunesse, 7 étudiants de deuxième année du baccalauréat en comptabilité, options fiscalité et banque & finance de la Haute Ecole de la Province de Liège se sont rendus du 1er au 10 avril 2008 au Québec. Ils étaient accompagnés de Colette Gerday, maître-assistante et coordinatrice des stages en comptabilité, formatrice chargée de l'encadrement des stages de deuxième année à la CBCEC, et de Monsieur Simar, comptable chez Silox S.A.

La vocation de la Haute Ecole de la Province de Liège est de renforcer ses relations internationales et d'offrir aux étudiants des possibilités de stages à l'étranger. Les étudiants en comptabilité ont voulu casser l'image du «comptable sédentaire» et démontrer qu'ils pourraient exercer leur futur métier en Amérique du Nord.

L'objectif premier de leur mission est de créer des liens avec le monde de l'enseignement qui dispense des formations de niveau supérieur en comptabilité, comparer les filières de formation québécoise et belge, et permettre des échanges de stagiaires.

Le CEGEP de Matane très actif dans la mobilité des étudiants et des professeurs (il détient une antenne au Maroc !) les a accueillis sur le campus pour une journée. Promesse a été donnée d'organiser des échanges dans le futur.

Le séjour était également jalonné de rencontres d'entreprises sélectionnées avec l'aide de Monsieur Bernard Falmagne, Conseiller économique et commercial du Consulat Economique de Belgique au Québec.

Le second objectif ici visé est d'effectuer leur stage soit dans les entreprises belges, soit dans les entreprises québécoises appartenant au même groupe et d'utiliser les informations recueillies au Québec dans la réalisation de leur travail de fin d'études.

Ils ont ainsi visité les filiales d'entreprises wallonnes bien connues : Sonaca, Magotteaux, Silox (groupe Prayon). Des directeurs et responsables financiers d'autres sociétés sœurs d'entreprises wallonnes sont également venus à leur rencontre au siège de l'AWEX à Montréal : Schröder, Erfa.

Par ailleurs, les cabinets d'affaires composés d'avocats et d'experts de toutes spécialités, ainsi que des cabinets d'experts comptables ont ouvert la porte de leur bureau pour expliquer les aspects du métier de l'avocat d'affaires, bien loin de l'image que l'on s'en fait en Belgique, et des métiers de la comptabilité plus faciles à appréhender pour des futurs bacheliers, quoique certains aspects déroutants.

Ainsi, il existe 3 catégories de comptables, agréés plus ou moins de la même manière que chez nous :

- le CA : comptable agréé, encore appelé expert-comptable, seule habilité à vérifier et certifier les comptes (équivalent du réviseur d'entreprises), 17.309 membres de l'Ordre des CA du Québec (OCAQ) en 2007,
- le CMA : Comptable en management accrédité, 8.400 membres de l'Ordre des CMA en 2007, comptable en entreprises.
- le CGA : comptable général accrédité, 8.122 membres de l'Ordre des CGA en 2007. Ils peuvent remplir la mission

d'examen des comptes, concrétisée par « l'avis au lecteur » mais non celle de vérification. A noter que l'avis au lecteur ne suffit pas au banquier pour se faire une opinion dans l'octroi de crédits.

La présentation des comptes et les normes québécoises inspirées des US Gaaps sont reprises dans des PCGR : principes comptables généralement reconnus. Toutes les entreprises ont les mêmes obligations, sauf les entreprises publiques (celles dont les titres sont cotés en bourse). En 2011, seront appliquées les normes IFRS.

Il n'existe pas de plan comptable minimum normalisé ni de publication des comptes annuels. Un bilan se présente dans l'ordre inverse à celui que nous connaissons, à l'actif : du plus liquide au moins liquide, et au passif : du court terme au long terme. Par contre, leur compte de résultats est similaire au nôtre.

Le banquier est un partenaire « dynamique » de l'entreprise : il la visite régulièrement, lui commente ses résultats pour adapter la situation en matière de crédits. Trois éléments sont mensuellement analysés : l'historique de crédit (utilisation, capacité à rembourser), la valeur d'inventaire (stocks) et les comptes à recevoir (clients) inférieurs à 180 jours.

La fiscalité directe québécoise a des traits de ressemblance avec la fiscalité belge : IPP et ISOC, appliqués aux deux niveaux provincial et fédéral.

Des crédits d'impôt sont prévus pour attirer les entreprises au Québec dans le domaine de la recherche scientifique et du développement expérimental, ainsi que dans le domaine de l'électronique. Ils sont remboursés automatiquement.

Par contre, les droits de succession et de donation n'existent pas. La TVA se compose de la TPS «Taxe sur les produits et services» et de la TPQ «Taxe sur les ventes au Québec».

Les impressions de voyage sont à l'image du pays : grandioses. Traduisons-en quelques-unes en chiffres : plus de 2000 km parcourus entre Québec, Matane, St Joseph de la Rive (région superbe de Charlevoix : ski, moto-neige, randonnées en traîneaux à chiens), Montréal, Magog. Le pays compte 7,5 M d'habitants pour un territoire 55 fois plus grand que la Belgique. Le prix du litre d'essence est de 0,85 euro. L'eau est gratuite. On évalue à au moins 500 calories l'assiette de « poutine » plat régional : frites, sauce barbecue, fromage fondu sur le tout.

En 1960, Montréal était anglophone. 25 ans plus tard, cette grande ville formant une île sur le lac St Laurent est devenue complètement francophone.

L'accueil fut très chaleureux pour les petits belges et leur « très bon chocolat ». Il faut savoir que 80.000 belges, dont les québécois se sentent très proches, sont résidents actifs au Québec et que les portes nous restent grandes ouvertes, tant notre savoir-faire est apprécié. Là-bas aussi, il y a pénurie de comptables ...

**Colette GERDAY**  
Professeur à la CBCEC de Liège